

Restauration scolaire

Rapport n° CP/2014/717

Service gestionnaire :

Direction des collèges

Résumé :

Le Département assure l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges. A ce titre sont présentés les projets de convention de gestion des restaurants scolaires à passer entre le Département et les collèges d'Erstein et de Gerstheim.

La demi-pension du collège d'Erstein qui télérestaure également le collège de Gerstheim fait l'objet d'une réhabilitation initialement prévue jusqu'à fin septembre 2014.

Pendant la durée des travaux un prestataire assure, dans le cadre d'un marché public conclu par le Département, le service de restauration scolaire aux collèges d'Erstein et de Gerstheim.

Des aléas du chantier ont prolongé la durée des travaux jusqu'à fin novembre. Un nouveau marché public a donc été relancé pour la prestation de restauration d'octobre à fin novembre de cette année. En cas d'éventuels autres aléas, ce marché pourra être étendu jusqu'aux congés de Noël.

De nouvelles conventions précisant les modalités de fonctionnement du service de restauration et de financement sur cette nouvelle période doivent être formalisées entre ces deux collèges et le Département. Ces dernières vous sont soumises pour approbation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les conventions de gestion de la restauration scolaire pour les collèges d'Erstein et de Gerstheim pour la période du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Elle autorise son président à signer ces deux conventions au nom du Département.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL